



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **13 MARS 2026**
Publié le : **13 MARS 2026**
La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2026.011

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 25 février, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

DOMINIQUE DUFUMIER A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A FELIX MIRAM, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A SONIA LAJIMI, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, VICTOR SOLSONA A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, GILDO VIERA, DAVID FELICIE

Sonia LAJIMI est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à L.2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'avis des commissions finances du 14 janvier et 18 février 2026;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 28 janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2026.009 relative à l'affectation anticipée des résultats 2025 au budget 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance des documents afférents au budget primitif 2026 annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2026 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	18 027 459.89 €
Investissement	8 600 769.38 €
Total	26 628 229.27 €

22 voix POUR

4 ABSTENTIONS : DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU, VICTOR SOLSONA (PAR POUVOIR)

La délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Sonia LAJIMI